

## **AVIS DE LIMITATION**

(Article 55.0.1 du Code des professions)

**AVIS** est par les présentes donné que le comité aux instances de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a limité le droit d'exercice de **madame Christine Simard, inh. (07132)** ayant son domicile professionnel à Lévis, afin de lui permettre d'exercer uniquement en assistance anesthésique, incluant la sédation-analgésie.

Son droit d'exercice est limité dans tous les autres milieux cliniques.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions*.

Montréal, le 20 décembre 2024.

Josée Prud'homme, M.A.P., Adm. A  
Secrétaire de l'Ordre